



**NORME PER ESERCITARE IL DIRITTO ALLA
GARANZIA HINOWA**

Mod.: P8-5-4M02
Rev. : 00
Data : 03/02/2023
Pagina: 1 di 1

CONDITIONS DE GARANTIE POUR LES PIÈCES DÉTACHÉES

- a) La demande de garantie est activée à partir de la date d'expédition par Hinowa au client et a une durée de 12 mois.
- b) Le Responsable des pièces détachées Hinowa doit vérifier si la demande de garantie du client respecte la durée de la garantie et les conditions de couverture.
- c) Le Responsable des pièces détachées Hinowa décidera si la pièce doit être envoyée de retour pour inspection, les frais étant à la charge de Hinowa avec notre courrier convenu.
- d) Pour le matériel reçu correctement, le service pièces détachées Hinowa s'engage, dans les 90 jours suivant la réception de la demande, à répondre au client si la demande de garantie est acceptée puis à procéder à la note de crédit.
- e) Le client aura 30 jours pour décider de retourner le matériel expédié comme pièce détachée à compter de la date de livraison. Passé ce délai, il ne sera plus possible d'effectuer aucune demande de retour.